



PLAN VERT



2014-2019

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal



Table des matières

3 Message de la Présidence
et de la Direction générale

Introduction **4**

5 Quelques définitions

Quelques faits saillants **6**

8 Principaux défis

Orientations stratégiques **9**



Message de la Présidence et de la Direction générale



Catherine Harel-Bourdon
Présidente

C'est avec enthousiasme et fierté que nous vous présentons aujourd'hui le Plan vert 2014-2019 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Il réaffirme notre engagement collectif pour la protection de l'environnement et notre volonté de former de futurs écocitoyens responsables.

Le Plan vert 2014-2019 s'inscrit en continuité avec notre politique environnementale adoptée en 2000 et avec le Plan vert 2006. Ce plan actualisé vise l'atteinte de nouveaux résultats, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction d'achats de papier et une meilleure connaissance du personnel quant aux pratiques de gestion responsable. De plus, dans une perspective de réussite éducative de tous les élèves, il réaffirme notre soutien à la formation et à la promotion de l'éducation relative à l'environnement (ERE). La CSDM tient également à reconnaître, par différents moyens, l'engagement du personnel et des élèves en ERE. Ainsi, notre institution souhaite former des écocitoyens autant par ses pratiques de gestion que par ses pratiques éducatives.

Le Plan vert 2014-2019 fait appel à la contribution de tous. Nous savons que nous pouvons compter sur vous afin d'en assurer le succès!



Gilles Petitclerc
Directeur général



Introduction



La Commission scolaire de Montréal est consciente de ses responsabilités environnementales et de son rôle d'acteur écoresponsable. Dans un souci de cohérence, elle met donc en place les conditions nécessaires au développement de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté dans ses établissements, tout en assurant une gestion qui tient compte des préoccupations liées au développement durable. En effet, la Commission scolaire éduque également par ses actions. Elle comprend le rôle qu'elle doit jouer pour diminuer son empreinte écologique et oriente donc ses choix institutionnels vers une gestion de plus en plus écoresponsable.



Quelques définitions

Afin de développer une compréhension commune de la terminologie utilisée dans le Plan vert 2014-2019, les termes **écocitoyen**, **éducation relative à l'environnement** et **développement durable** sont définis comme suit :

Écocitoyen

Individu conscient de son empreinte écologique et de son pouvoir d'action agissant de façon responsable face aux enjeux environnementaux de son époque. Il incarne le changement qu'il souhaite voir dans ce monde.

Éducation relative à l'environnement (ERE)

Approche éducative visant à connaître et à protéger l'environnement. L'ERE favorise l'intégration de valeurs et le développement de compétences pour assurer une relation harmonieuse entre les personnes et leur environnement.

Développement durable

Développement qui s'appuie sur une vision équitable et à long terme, prenant en compte les pôles environnement, économie et société, où l'intégrité de l'environnement est une condition, l'économie, un moyen et le développement social, un objectif.



Quelques faits saillants

La CSDM forme des écocitoyens

- Participation, chaque année, de plus d'une centaine d'enseignants, de professionnels et d'intervenants en service de garde aux formations en éducation relative à l'environnement
- Mise en œuvre d'une dizaine de projets éducatifs élaborés annuellement avec des partenaires
- Animation de plus d'une soixantaine de projets environnementaux par année dans les établissements de la CSDM
- Présentation de plus de 150 projets environnementaux aux Prix de reconnaissance en environnement de la CSDM depuis 2006

La CSDM réduit ses gaz à effet de serre

- Diminution de 28 % des émissions de gaz à effet de serre normalisées par mètre carré pour la gestion des bâtiments pour la période de 1990 à l'année scolaire 2012-2013
- Diminution de 67 % de la consommation d'essence pour la période de 1990 à l'année scolaire 2012-2013
- Réalisation de plus de 90 projets de revitalisation de cours d'école en huit ans

La CSDM fait des choix éconergétiques

- Remplacement du chauffage au mazout par du chauffage à l'électricité
- Vérification des séquences de contrôle des systèmes mécaniques (chauffage, climatisation, ventilation) et remise au point de ces systèmes
- Entretien préventif des systèmes mécaniques
- Amélioration de l'isolation des toitures et choix de toits de couleur pâle lors de leur réfection
- Amélioration de l'isolation et de l'étanchéité des murs extérieurs et des fenêtres lors de leur restauration
- Changement de l'éclairage par des options plus éconergétiques
- Élimination graduelle des équipements les plus énergivores au sein de l'infrastructure informatique
- Gestion plus efficiente de l'eau



La CSDM gère ses matières résiduelles

- Soutien auprès des établissements scolaires dans la mise en place ou l'amélioration de leur système de gestion des matières résiduelles
- Récupération des produits électroniques, des lampes au mercure, de la peinture, des huiles et des piles

La CSDM gère ses achats

- Valorisation du développement durable et de la protection de l'environnement par l'adoption de la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* élaborée en fonction de principes d'achats responsables
- Achats locaux pour au moins 60 % des denrées alimentaires
- Recours à l'économie sociale dans le cadre d'un projet visant le réemploi ou le recyclage de chaises, de pupitres et de structures métalliques de pupitres
- Mise en œuvre de la campagne Défi papier – CSDM et réduction de 15 % de la consommation de papier en 2013 par rapport à 2010
- Utilisation d'environ 100 % de papier recyclé contenant un minimum de 30 % de fibres recyclées

La CSDM encourage le transport actif de ses élèves

- Élaboration de plans de déplacement encourageant le transport actif pour plus de 50 écoles primaires. Plans rédigés par Vélo-Québec (programme À pied, à vélo, ville active) en collaboration avec certains arrondissements de la Ville de Montréal
- Ajout de près de 2000 places de stationnement pour vélos dans les établissements depuis 2007
- Mise en place de pédibus et de trottibus dans des écoles primaires

La CSDM tisse de nombreux partenariats

- Centr'ERE (Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement), UQAM
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, Ville de Montréal
- Et plus de 80 autres partenaires



Principaux défis

Dans le but de former des écocitoyens et d'avoir une gestion de plus en plus écoresponsable, la CSDM devra faire face à plusieurs défis dans les années à venir.

Quelques défis liés à l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans les pratiques éducatives

- Intégrer davantage l'éducation relative à l'environnement dans l'enseignement
- Favoriser le développement de l'expertise en éducation relative à l'environnement des enseignants, des professionnels et des intervenants en service de garde
- Favoriser le partage des expertises développées par le personnel en éducation relative à l'environnement
- Reconnaître davantage l'engagement du personnel dans des projets environnementaux
- Accroître l'efficacité des partenariats

Quelques défis liés à l'intégration du développement durable dans les pratiques de gestion

- Mobiliser l'ensemble du personnel vers une compréhension et une adhésion communes au regard des principes du développement durable
- Favoriser le développement professionnel et l'adaptation des pratiques du personnel en concordance avec les principes du développement durable
- Intégrer les principes du développement durable dans les pratiques de gestion
- Améliorer les procédures internes liées à la gestion environnementale
- Améliorer les pratiques de gestion des matières résiduelles



Orientations stratégiques

En continuité avec le Plan stratégique de la CSDM 2012-2015, qui vise la réussite des élèves, le Plan vert a pour but ultime la formation d'écocitoyens dans un contexte de réussite éducative.

UN BUT

La formation d'écocitoyens dans un contexte de réussite éducative

ORIENTATION 1

L'éducation relative à l'environnement dans les pratiques éducatives

AXES

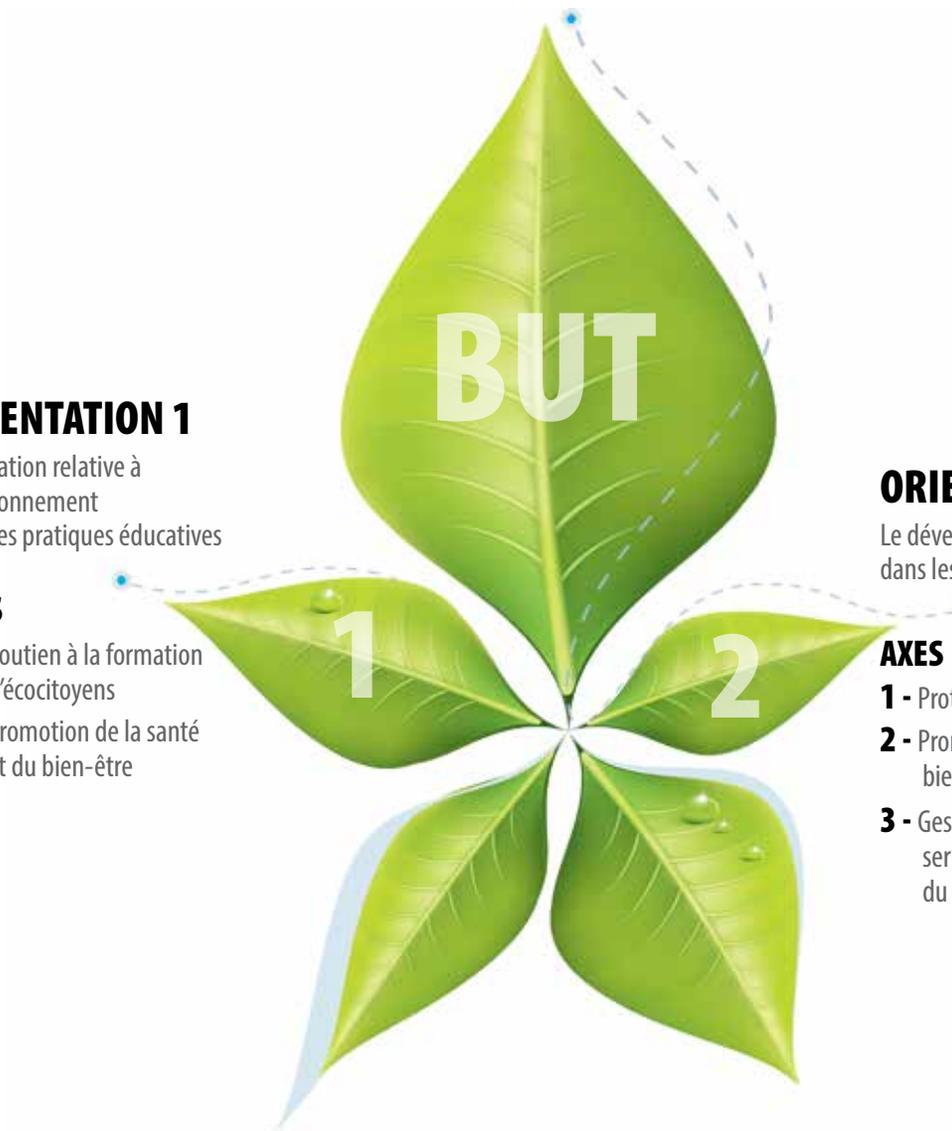
- 1 - Soutien à la formation d'écocitoyens
- 2 - Promotion de la santé et du bien-être

ORIENTATION 2

Le développement durable dans les pratiques de gestion

AXES

- 1 - Protection de l'environnement
- 2 - Promotion de la santé et du bien-être
- 3 - Gestion des établissements et des services en considérant les principes du développement durable



ORIENTATION 1

L'éducation relative à l'environnement dans les pratiques éducatives



1^{er} AXE – Soutien à la formation d'écocitoyens

Objectifs	Résultats visés	Moyens	Indicateurs
1.1 Soutenir le développement de l'expertise en ERE des enseignants, des professionnels et des intervenants en service de garde.	1.1.1 Avoir réinvesti dans la pratique éducative le contenu des formations en ERE.	Organiser des formations en ERE liées au Programme de formation de l'école québécoise. Favoriser le codéveloppement du personnel en ERE.	Pourcentage de personnes prévoyant réinvestir le contenu des formations. Pourcentage de personnes prévoyant diffuser à l'équipe-école le contenu des formations.
	1.1.2 Avoir consolidé les liens avec les partenaires et les organisations externes favorisant la formation d'écocitoyens.	Collaborer à l'élaboration, à la validation et à la diffusion d'outils, de formations, d'événements ou d'activités pédagogiques en ERE avec les partenaires et les organisations externes.	Nombre de classes ou d'écoles engagées dans des projets mis en place par des partenaires et des organisations externes.
1.2 Promouvoir l'éducation relative à l'environnement et reconnaître l'engagement du personnel et des élèves.	1.2.1 Avoir augmenté le rayonnement et la reconnaissance des projets en ERE menés dans les établissements.	Diversifier les moyens de collecte de données relatives aux projets environnementaux menés dans les établissements. Créer une section « Parent » sur le site Internet <i>L'environnement et l'école</i> (http://environnementecole.wordpress.com) Organiser annuellement les Prix de reconnaissance en environnement. Soutenir les établissements et les services afin de concevoir de nouveaux moyens pour reconnaître l'engagement du personnel œuvrant en ERE.	Nombre de projets en ERE menés dans les établissements et ayant été diffusés. Nombre de projets présentés aux Prix de reconnaissance. Nombre de moyens de reconnaissance mis en place.
	1.2.2 Avoir augmenté le nombre d'établissements ayant un comité environnement.	Élaborer un guide d'accompagnement pour la création et l'animation d'un comité environnement.	Nombre d'établissements ayant un comité environnement.



2^e AXE – Promotion de la santé et du bien-être

Objectif	Résultats visés	Moyens	Indicateurs
<p>1.3 Promouvoir de saines habitudes de vie auprès des élèves.</p>	<p>1.3.1 Avoir amélioré le soutien aux établissements dans la mise en œuvre de mesures favorisant le transport actif.</p>	<p>Élaborer un outil permettant aux établissements de réaliser un diagnostic relatif aux moyens de transport utilisés par les élèves pour se rendre à l'école.</p> <p>Élaborer un guide pour faciliter la mise en œuvre de mesures encourageant le transport actif.</p> <p>Soutenir la mise en place d'un projet pilote de formation relative au transport actif.</p> <p>Consolider le partenariat permettant l'augmentation du transport actif des élèves.</p> <p>Diffuser de l'information sur le transport actif à l'intention des parents et des élèves.</p> <p>Consolider la collaboration avec les partenaires travaillant à la mise en place de mesures visant la sécurité aux abords des établissements.</p>	<p>Réalisation d'un outil de diagnostic relatif aux moyens de transport utilisés par les élèves.</p> <p>Nombre d'établissements ayant utilisé l'outil de diagnostic.</p> <p>Réalisation du guide et nombre de consultations de ce guide sur Internet.</p> <p>Réalisation et évaluation du projet pilote de formation relative au transport actif.</p>
	<p>1.3.2 Avoir soutenu le personnel des établissements dans la sensibilisation des élèves à une alimentation responsable.</p>	<p>Élaborer un guide pour outiller le personnel des établissements dans la sensibilisation des élèves à une alimentation responsable.</p> <p>Privilégier l'achat de produits locaux.</p> <p>Diversifier l'offre de mets comprenant un substitut de la viande.</p>	<p>Réalisation du guide.</p> <p>Nombre de consultations du guide sur Internet.</p>



ORIENTATION 2

Le développement durable dans les pratiques de gestion



1^{er} AXE – Protection de l'environnement

Objectifs	Résultats visés	Moyens	Indicateurs
<p>2.1 Assurer une gestion écologique des matières résiduelles.</p>	<p>2.1.1 Avoir augmenté le nombre d'établissements disposant de leurs matières recyclables, de leurs matières dangereuses et de leurs surplus de biens conformément aux procédures établies.</p>	<p>Réaliser un portrait de la situation concernant la gestion des matières résiduelles (soit les déchets, les matières recyclables, les matières dangereuses et les surplus de biens) dans les établissements.</p> <p>Élaborer un guide pratique à l'intention des établissements scolaires concernant la gestion des matières résiduelles (soit les matières réutilisables ou recyclables et les matières dangereuses) et définissant les responsabilités de chacun des acteurs.</p> <p>Mettre en place un système de gestion des surplus de biens.</p> <p>Soutenir les établissements dans l'organisation de la collecte des matières organiques lorsque l'arrondissement met en place cette mesure.</p>	<p>Nombre d'établissements disposant de leurs matières résiduelles conformément aux procédures établies.</p> <p>Nombre d'annonces diffusées dans l'outil de gestion de surplus de biens.</p> <p>Nombre d'établissements ayant participé à des journées portes ouvertes.</p>
<p>2.2 Assurer une gestion écologique des bâtiments.</p>	<p>2.2.1 Avoir diminué les émissions de GES* par mètre carré des équipements mécaniques de 35 % en moyenne par rapport à l'année scolaire 1991-1992 pour les cinq prochaines années.</p> <p><small>*normalisées en fonction des degrés-jours annuels</small></p>	<p>Mettre en œuvre le plan d'action en efficacité énergétique des bâtiments du parc immobilier scolaire.</p> <p>Maintenir le choix de toits pâles pour les réfections de bâtiments ou les nouvelles constructions.</p> <p>Respecter les critères dictés par la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour toutes les nouvelles constructions, selon les ressources disponibles.</p>	<p>Nombre de tonnes équivalent CO₂ émises par mètre carré (normalisées en fonction des degrés-jours annuels).</p> <p>Nombre d'établissements pour lesquels des travaux d'amélioration énergétique ont été effectués.</p>
	<p>2.2.2 Avoir poursuivi les réfections permettant d'améliorer la gestion de l'eau.</p>	<p>Déployer la stratégie d'intervention pour l'installation des compteurs d'eau.</p> <p>Poursuivre les interventions relatives au Programme de réfection des réseaux d'eau domestique et d'égout sur le parc immobilier.</p>	<p>Nombre d'établissements ayant un compteur d'eau.</p> <p>Quantité d'eau consommée par les établissements ayant un compteur.</p>



Objectifs	Résultats visés	Moyens	Indicateurs
2.2 (suite)	2.2.3 Avoir diminué ou maintenu le nombre de places de stationnement.	Maintenir le moratoire sur tout nouvel espace de stationnement construit au détriment d'une cour d'école ou d'un espace vert, sauf si cette augmentation est liée à l'ouverture d'un nouvel établissement, auquel cas une diminution équivalente devra être mise en œuvre simultanément dans un autre établissement ou dans un immeuble excédentaire, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur. Minimiser le nombre de places de stationnement dans toutes les nouvelles constructions. Permettre, lors de projet de revitalisation de cour d'école, de diminuer le nombre de places de stationnement au profit de la cour.	Nombre d'interventions menant à une diminution des places de stationnement.
2.3 Assurer une gestion écologique de la flotte de véhicules.	2.3.1 Avoir diminué les émissions de GES de la flotte de véhicules de la CSDM de 70 % par rapport à l'année 1990, d'ici 2019.	Choisir les nouveaux véhicules en fonction des besoins et de l'utilisation prévus et en tenant compte de leur empreinte écologique. Optimiser l'organisation du travail en tenant compte des nouvelles technologies. Réaliser une étude présentant l'effet de l'installation de GPS (Global Positioning System) dans les véhicules de la CSDM sur les émissions de GES et sur la consommation d'essence pour l'ensemble de la flotte de véhicules et former les chauffeurs à la conduite écologique.	Nombre de tonnes équivalent CO ₂ émises.
2.4 Assurer une gestion écologique des communications et des évènements.	2.4.1 Avoir diminué l'achat de papier de 25 % par rapport à l'année 2010, d'ici 2019.	Poursuivre la campagne Défi papier-CSDM. Exiger l'impression recto verso de tous les documents à l'exception de ceux ayant obtenu une autorisation spéciale du supérieur immédiat. Informatiser les procédures afin de diminuer la consommation de papier.	Nombre de feuilles achetées annuellement.
	2.4.2 Avoir mis en place une gestion écologique des impressions.	Poursuivre l'informatisation des commandes à l'imprimerie. Mettre en place des solutions d'impression efficaces à la suite d'une étude de tous les appareils d'impression.	Nombre d'établissements enregistrés auprès de l'imprimerie afin d'effectuer les commandes en ligne. Nombre d'établissements ayant une solution d'impression efficace. Nombre de cartouches achetées.
	2.4.3 Avoir soutenu la tenue de réunions et d'évènements écoresponsables.	Élaborer un guide pratique relatif à la tenue des réunions et des évènements écoresponsables.	Nombre de consultations du guide sur Internet.



2^e AXE – Promotion de la santé et du bien-être

Objectifs	Résultats visés	Moyens	Indicateurs
2.5 Maintenir et développer un milieu de vie sain et sécuritaire.	2.5.1 Avoir déployé les différents volets du Programme de la qualité de l'air intérieur.	Poursuivre le déploiement du programme d'entretien préventif spécialisé. Poursuivre la démarche d'inspection des bâtiments. Élaborer le devis d'entretien ménager et bonifier les pratiques et les méthodes. Élaborer un cadre de référence pour les activités scolaires et parascolaires ayant un effet sur la qualité de l'air.	Nombre d'actions réalisées pour le déploiement du Programme de la qualité de l'air intérieur. Nombre de mesures correctives mises en place.
	2.5.2 Avoir augmenté le nombre d'écoles ayant eu un projet de revitalisation de la cour d'école.	Réviser le guide de revitalisation des cours d'école en y incluant des orientations encadrant l'installation de supports à vélos et en proposant un verdissement minimum pour tous les nouveaux projets.	Nombre d'établissements ayant réalisé la revitalisation de leur cour.

3^e AXE – Gestion des établissements et des services en considérant les principes du développement durable

Objectifs	Résultats visés	Moyens	Indicateurs
2.6 Assurer une gestion des approvisionnements en intégrant les principes du développement durable.	2.6.1 Avoir mis en pratique les principes d'approvisionnement responsable dans les appels d'offres et les autres projets.	Intégrer, lors des appels d'offres, la demande de normes ou de certifications environnementales. Poursuivre les partenariats avec les organismes d'économie sociale.	Nombre d'appels d'offres dans lesquels une norme ou une certification environnementales ont été demandées. Nombre de projets, concrétisés ou non, impliquant des organismes d'économie sociale.
	2.7 Soutenir le développement de l'expertise du personnel aux pratiques de gestion responsable.	2.7.1 Avoir sensibilisé les gestionnaires aux pratiques de gestion responsable (éthique et développement durable).	Élaborer une formation sur l'éthique et le développement durable.





**Commission
scolaire
de Montréal**

3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone: 514 596-6000

csdm.qc.ca